Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Châabane 1446
28 Février 2025

N° 25

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 452
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 453
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 453
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 458
Homologation de résolutions 460
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 461
Avis aux créanciers 466
Convocations
Sociétés anonymes 468
Sociétés communautaires 470
Actes Administratifs
Avis au public 470
Divers
Avis au public 471

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Prospectus de souscription est prospectus

De constitution d'une société privée

Nom de la société à constituer : Société Nationale Régionale Baraka d'Agriculture et la Pêche Maritime HAGOUNA

Type d'entreprise : régionale

Le montant du capital souscrit de la société : vingt 20 mille dinars

Adresse du siège social : Quartier Al-taawidhi, n°51, Route Saltania, 0,5 km, Sfax

L'objet de la société : L'objet de cette société privée concerne les activités agricoles, principalement à travers :

- Activité agricole - Services agricoles - Pêche maritime

La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut modèle : 18/02/2025 au Tribunal de Première Instance de Sfax 1 sous le n°06/25

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire et le montant à payer immédiatement :

50 actions pour lesquelles 400 dinars sont payés.

La valeur nominale des actions à émettre : quatre cents dinars par action (400 dinars)

Conditions liées à la répartition des excédents et à l'accumulation de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable

- 15% sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de l'entreprise privée locale.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives

- Les bénéfices ou surplus restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- Elle investit les excédents dans le développement de ses activités et son développement local.

Nom de l'agence de l'établissement bancaire dans laquelle seront déposés les fonds générés par la souscription : Banque STB Société Tunisienne du banque, Poudrière2.

Numéro du compte : 10050161.000981.2 788 34

La période ouverte de souscription : du 25/2/2025 au 25/4/2025 (heure administrative) avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période susvisée.

Modalités et lieu de convocation à l'assemblée générale constitutive : Suite à la souscription totale, l'invitation à l'assemblée générale constitutive sera faite par publication d'un avis au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, et par affichage de l'invitation au siège de la délégation de Saqia al-Dair et au siège de la commune de Sidi Mansour.

Fondateurs :

Chokri Romdhani résident à Sfax; Tél 96145890

Mhammed Abdelhedi résident à Sfax; Tél 97234618

Chiheb Mastouri résident à Sfax; Tél 99762270

Ferial Jaouadi résident à Sfax; Tél 22239144

Med Amine Khazri résident à Sfax; Tél 55880671

Rihab Abdelkefi résident à Sfax; Tél 58165305

Chaima ben Amor résident à Sfax; Tél 25597039

Sihem Rhimi résident à Sfax; Tél 93228254

Najib ben Hssan résident à Sfax; Tél 26105311

Ismail Boukris résident à Sfax; Tél 44621380

Mouhamed Wissem Abdelhedi résident à Sfax; Tél 98279270

Mouhamed Ali Khanfir résident à Sfax; Tél 98453206.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société adresseront leurs demandes aux fondateurs de la société, au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'un document de participation mis à la disposition des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

2025X00305SODB1

Constitution d'une Société Citoyenne Locale

Nom de la société a constitué : Société citoyenne locale agricole à Dkhila "ARZEK",

Type de la société : Société Citoyenne Locale.

Montant du capital de la société susceptible de souscription : Dix mille dinars (10.000 TND).

Adresse prévue pour le siège social : 1144 Dkhila -Tébourba- Manouba.

L'objet de la société : Agriculture, principalement à travers :

Agriculture majeure - Elevage - Apiculture - culture d'oliviers- et tous les travaux liés à l'agriculture.

Durée de la société : 99 ans

Dépôt du contrat de constitution de la société : Le contrat de constitution de la société a été déposé au Tribunal de la Première Instance de Manouba le 17-02-2025 sous le numéro 08-2025.

Nombre de Parts à souscrire : 1000 parts en échange de 10.000 TND.

Valeur nominale des parts : 10 TND par part.

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

Dans le cas où la société réaliserait des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- Un pourcentage de 15% sera alloué aux réserves obligatoires jusqu'à ce que celles-ci atteignent 50% du capital de la société.

- Un pourcentage de 20% sera alloué aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le solde des bénéfices ou excédents, ne dépassant pas 35%, pour être distribué sur décision de l'Assemblée Générale.

- Toute somme excédant ce pourcentage sera Investie dans le développement et l'expansion locale de ses activités.

Dépôt des fonds de souscription : les fonds provenant de la souscription seront déposé à la banque tunisienne de solidarité (BTS), agence Mannouba.

Période de souscription : du 28-02-2025 au 24-3-2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période spécifiée.

Suite à la souscription, une convocation pour la tenue de l'Assemblé Générale constitutive sera faite par publication dans le journal Officiel de la République Tunisienne, dans deux journaux quotidiens, et par affichage de l'avis au siège de la délégation Tebourba et à la municipalité Tébourba.

Fondateurs :

1- Arfaoui Nejib (Président du Comité de Constitution)

2- Saadi Chokri (Membre Fondateur)

3- Arfaoui Sebti (Membre Fondateur)

4- Jlassi Jalila (Membre Fondatrice)

5- Bejaoui Ali (Membre Fondateur)

6- Arfaoui Naoufel (Membre Fondateur).

2025400568SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'administrateur délégué

SOCIETE DES TRAVAUX FERROVIAIRES

Capital : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2025, enregistré à la recette des finances rue de la Gare Tunis le 18 février 2025 sous le numéro 25701030 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises Tunis le 19/2/2025 sous le numéro 202514233, Monsieur Chekib Regaieg a été nommé administrateur délégué de la société des travaux ferroviaires.

2025R00518SANB2

Société «BRIQUETERIE Lahmar et COMPAGNIES» BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500,000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant Unique inscrit au Registre National des Entreprises : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Suivant réunion du conseil d'administration en date du 21 février 2025, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 21 février 2025 (N° d'enregistrement 25800461, quittance M011282), il a été décidé :

- La nomination du président du conseil d'administration en la personne de M. Abdelaziz LAHMAR pour son mandat en tant qu'administrateur se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2025;

- La nomination du directeur général en la personne de M. Mustapha LAHMAR pour son mandat en tant qu'administrateur se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2025;

- La nomination du directeur général adjoint en la personne de M. Firas LAHMAR pour son mandat en tant qu'administrateur se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2025.

Une copie du procès-verbal du conseil d'administration a été déposée au centre national du registre des entreprises - Sfax en date du 24 février 2025 sous le numéro 202515330. Une annonce au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises a été faite en date du 24 février 2025 (bulletin N°38, Annonce N°202515330).

2025X00299SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur

Amaris Technology Consulting

SARL au capital de : 20.500 Dinars

Siège social : Immeuble Nida, Technopole El Ghazala, Route de Raoued - Ariana

Identifiant Unique : 1636841A/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Janvier 2025, enregistré à la Recette des Finances de Raoued, le 18 Février 2025, enregistrement 25500929, Quittance n°25774, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 20 Février 2025, sous le n° 202514294, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Etienne Cadre comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus jusqu'à l'achèvement des opérations de liquidation.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au Journal Official de la République Tunisienne entre les mains du liquidateur demeurant au siège social de la société.

2025400561SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S S P enregistré à la recette des finances Bouargoub le 11 décembre 2024 sous le n° 24201380

quittance n° M034932, Madame Imen Saadi titulaire de la CIN n° 09763832 a vendu à Madame Jihen Hassen titulaire de la CIN n°06491481, la totalité du fonds de commerce Situé à Elmachrouha Bouargoub, exploité pour la vente des produits alimentaires.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acquéreur, au siège du fonds, dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk pour le samedi 22 février 2025.

2025R00445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 26/12/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 3/01/2025 (enregistrement n°25200051 / quittance n°946), Samir Nahdi a vendu à Imed Aloui le fonds de commerce sis au Numéro 7, immeuble La Parla, superficie basse, rue Sidi Zeid Al Aouina, 2046 Tunisie, son activité est le commerce alimentaire en détail, Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Imen Ouni Avocate à la cour de cassation sis au 50 avenue de l'environnement 3ème étage la Soukra Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk du 14/02/2025.

2025R00452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès sous le numéro 25201569 quittance n°M013874 en date du 17/02/2025.

Mr Hichem Ben Brahim Chouki a vendu à Mr Mongi Ben Mostapha Nasfi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels destiné au commerce des pièces de rechanges matériel agricole situé à la route de Tunis Km1 Gabès.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la date d'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au local «commerce vente de pièces de rechanges du matériel agricole route Tunis km1 Gabès»

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Echourouk et le Quotidien le 22/02/2025.

2025R00459FCCC2

Acte de donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation émis le 30/12/2024 rédigé sous n°07 journal n°81 enregistré à la recette des finances Bousalem le 7/01/2025 sous Numéro quittance n°M001504 rédigé par notaire Tarkhani Mohamed et assesseur maître Abidi Hamadi monsieur Torchani Ezzine ben Naser titulaire de la CIN n° 02357829 a donné à son fils Torchani Elmi ben Ezzine titulaire de la CIN n°07765757 demeurant à cité Hôpital Bousalem la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'achat et vente de céréales sis à la rue Salah ben Yousef Bousalem.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains du bénéficiaire de cette donation à l'adresse des locaux ci-dessus indiqués et dans un délai de (20) jours à compter de la publication de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 23/2/2025.

2025R00460FCCC2

Contrat de troc

Par acte de donation enregistré à la recette des finances de Tataouine le 13/01/2025 sous le numéro de quittance Mo05645. Où il a remis Mr El Houch Mabrouk titulaire de la carte nationale n°06587387 à l'ensemble du fonds de commerce sis à la place rue Hassen Khorbi Tataouine avec tous ses éléments et de le remettre Mr Gaceur Mohamed titulaire de la carte nationale n°03428962 une partie de la terre située à cité Tahrire Tataouine. Les oppositions se font entre les mains du maître Kamel Haded, rédacteur de l'Acte, rue Mosbah Jarboua Tataouine 3200 dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié dans le journal Echourouk en date du 5/2/2025 sous le numéro IP225/1061.

2025R00461FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p le 12/02/2025 enregistré à la recette des finances le 13/02/2025 sous le 25200600 quittance n°M012500. Madame Naima Warghia n° C.I.N 02369137 délivrée le 25/12/2004 a vendu à Mr Youssef Mezni n° C.I.N 07864828 délivrée le 10/01/2012 le fonds de commerce boulangerie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Hasen ben Thabet Jendouba.

Les oppositions seront devant l'acheteur Mr Youssef Mezni à son adresse rue Iben Sina cité Zghadia Jendouba.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 15/2/2025.

2025R00462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 20/01/2025 et enregistré à la recette des finances de Béja le 22/01/2025 quittance n°M006696 num. d'enregistrement 25200622, la société «awled hedi», Sarl, identifiant unique numéro 1532404S et dont le siège est sis à la rue Habib Haded Béja a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au dit local et destiné à la vente des produits alimentaires et ménagers en gros à monsieur Khalil Ben Yedder, cin 02343299.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur au dit local dans un délai de 20 jours après publication de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 21/02/2025.

2025R00463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP dont les signatures ont été légalisées le 11 et le 12 février 2025 enregistré à la recette des finances d'El Manar le 17/02/2025 sous le n°25200651 quittance n°M017647 M. Karim Trabelsi titulaire de la CIN n°04789113 a vendu à M. Mohamed

Mansour titulaire de la CIN n°15022147 la totalité du fonds de commerce sis au n°2 rez-de-chaussée du bloc de la résidence universitaire Manar 1 rue Tolède Manar 1 pour usage de commerce avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront acceptées à l'appart 5.2 Bloc A Résidence Mazar Cité les Palmerais l'Aouina Tunis dans les délais légaux. Cette annonce a été publiée aux Quotidien et Elchourouk le 25/02/2025.

2025R00471FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Djerba le 01/07/2021 sous le n°21202569, quittance n°M054698 Monsieur Kamel ben Romdane Amara demeurant à Houmt souk Jerba a cédé à Monsieur Mohamad ben Romdane Amara demeurant à Houmt Souk Jerba, La totalité du fonds de commerce sis au boumelel houmt souk Jerba exploité au commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Mohamad Amara sis à Boumelel Houmt souk Jerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 21 février 2025.

2025R00475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré à la recette des finances de Benguerdene le 14/02/2025 sous numéro d'enregistrement 25200342 reçu n°M016181. Nizar ben Elmontassar Chouwat a vendu à Wajdi ben Moncef Kamel Neji le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé à la rue de la poste à la zone municipale de Benguerdene, utilisé comme buvette nommée "coffée la havane".

La déposition des éventuelles oppositions se fera entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans vingt jours à partir de cette notification.

Cette notification a été publiée au journal le Quotidien le 23/2/2025.

2025R00477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 14/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 20/12/2024 sous le numéro 24207504 quittance n°M0112063 Monsieur Ali Trabelsi titulaire de la CIN n° 09108843 délivrée le 9/01/2023 demeurant à Médenine a vendu à Monsieur Bilel Bayouli titulaire de la CIN n°06579850 délivrée le 27/9/2016 demeurant à Médenine la totalité de fonds de commerce qui s'agit de vente des Poulets et ses dérivés à un prix qui révèle à cinq mille dinars (5000.000D).

Toute opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne sous les mains de l'acheteur et un extrait de ceci est publié au journal Echourouk en date du 5/2/2025.

2025R00478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 12/02/2025 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 13/02/2025, Quittance n°M018316 numéro d'enregistrement 25200778, Mr Najeh Ghabi a vendu à Mr Khlifa Kechini la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de volailles et de ses dérivés à Sahabi 3 à Kairouan.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Achourouk» le 16/02/2025.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de l'acheteur Khalifa Kechini à son adresse à Sahabi 03 à Kairouan.

2025S00233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 19 février 2025 et enregistré à la recette des finances Rue du 3 septembre, Sousse le 20 février 2025 sous le numéro 16034 MO, Madame Ahlem Ben Abdelrahman Ben Tahar Zenagui, titulaire de la carte d'identité nationale n°09251269 et de l'identifiant unique n° L 1720270, a cédé à Monsieur Mouledi Ben Aliya Ben Bouajila L'Atrach un fonds de commerce comprenant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial ainsi que le droit au bail pour l'exploitation d'un café sis à la Rue du Maréchal Tito, Sousse, au sein de l'immeuble situé à la Rue El Halal, 4061 Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Ziad Ben Amer, avocat, à son cabinet sis à la Rue Sœur Joséphine, Sousse 4000.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22 février 2025.

2025S00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 22/7/2024 enregistré à la recette des finances cité Erriadh à Sousse le 27/01/2025 sous le N°25200336 (reçu N°M09331611) Madame Mouna Khedimi domiciliée rue 39 quartier sprouls el haouira Nabeul a vendu à Mr Bilel Bouhlel domicilié à rue 525 Ibn Jazzar quartier al Zohour Sousse, un fonds de commerce exploité boulangerie au local sis à la rue Ibn Charef 4023 Riadh Sousse avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Mr Bilel Bouhlel dans lequel le fonds de commerce est exploité, sis à rue Ibn Charef 4023 Riadh Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 25/2/2025.

2025S00239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 6/02/2025, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 12/02/2025 sous le n°25200717, quittance n°M010173 Hamza ben Moncef Zalfani, titulaire de la carte d'identité nationale n°12801439 délivrée le 01/6/2016, a vendu et cédé à Monsieur Mohamed ben Sadok Liga, titulaire de la carte d'Identité nationale n°11986831 délivrée le 11/01/2024, tout le fonds de commerce situé à rue Bengladesh Immeuble Aziza khezama Ouest Sousse.

Cette vente a été publiée dans le journal AL-Shorouk le 21/02/2025.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur à rue Bengladesh Immeuble Aziza Khezama Ouest Sousse.

2025S00242FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 23/5/2025 enregistré à la recette des finances Monastir le 31/1/2025 reçu d'enregistrement n°25200892 quittance n°M009628 Monsieur Hosni Houssem Mzali demeurant au R6 immeuble 11 Monastir a vendu à Monsieur Fadi EL Ganed demeurant n°213 C1 Monastir le fonds de commerce situé à Skanes Monastir.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse dans un délai de 20 jours de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 22/02/2025 au journal Echourouk.

2025S00247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 19/02/2025 enregistré à Sfax Tyna le 21/02/2025 sous le n°25200490 quittance n°M015023 la «STE EXTREM» R.C B08157232011 MF 1214103A a vendu à Moncef Lahmer CIN 11013746 le fonds de commerce sis angle A.K Chebbi et Habib Thameur Sfax Im El Thihad avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'adresse indiquée cl haut dans le commerce sauf boisson alcoolisé.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu chez Maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue de Kairouan, Im l'intilaka Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Les parties ont élu domicile à l'adresse de leur avocat.

Cet extrait est paru au quotidien Essabeh du 25/02/2025.

2025X00304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Matricule Fiscal : 1144196H/A/P/000

Suivant acte sous seing privé en date du 30/01/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 10/02/2025 sous le n°25201297 - Quittance n°18521 Mme Khawla Bent Kamel Ben Hsine Dardouri, domiciliée à In Daffeli Tibar Béja, a vendu la totalité de son fonds de commerce situé au 10 Rue Des Martyrs le Kram 2089 Tunis et qui a pour objet «vente, alimentation générale, cadeaux et parfums lait et dérivés, légumes et fruits» à LA SOCIETE ALIFEN DE L'AGROALIMENTAIRE DU MAGHREB, société à responsabilité limitée domiciliée au n°7 rue Manzel Bourguiba 2015 le Kram identifiant fiscal n°1862550D son gérant Mohamed Ben Monji Ben Abd Mlak Ayari.

Le prix de vente a été consigné entre les mains du maître Olfa Haj Sassi et les oppositions doivent être présentées au bureau de maître Olfa Haj Sassi sis 1 Rue Taher Ben Achour La Marsa 2070, bureau N°8, 3ème étage, dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au journal SABEH du 22/2/2025.

2025400562FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé par signature certifiée en date du 02/11/2024, enregistré à la Recette des Finances Menzah 6, sous le n°25201239, reçu n°021475 en date du 12/02/2025, Mr. Mohamed Walid Ben Khalil Soukni, CIN n°09188898, a donné donation à son cousin Mr. Mohamed Firas Ben Lasaad Khabthani, CIN n°07430034 la totalité du fonds de commerce du restaurant de fast-food sans matériels, situé au magasin n°11 Cité Jamil Menzah 6 - Ariana titulaire d'un identifiant unique n°1635037Z.

Toute opposition doit être faite entre les mains du bénéficiaire au local situé au 117 Av. des Roses Résidence Houda App. 27 Ennasr 2 Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée aux journaux «La Presse» sous le n°29538 et Sahafa n°11113 à la date du 14/02/2025.

2025400563FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par la suite d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Djamel khediri avocat à Tunis ; enregistré à la recette des finances de Denden Manouba le 13/02/2025, n° de quittance M015083, n° d'enregistrement 25200535. Hs car 1709608W Mohamed Hachmi Sghaier cin 09195336, a vendu à l'acheteur, société Ben Yahmed hygiène en cours de constitution son gérant Rafaa ben Yahmed cin 07353111 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels lieu sis au 34 rue Ksar Said Manouba. Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Djamel Khediri sis au 55 rue Kheireddine Pacha 4ème étage Tunis, dans le délai légal à peine de forclusion. Cette annonce a été publiée aux journaux "Al Chourouk et le Quotidien» du 21/02/2025.

2025400573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 13-02-2025 enregistré à la Recette des finances de Douar Hicher le 17-02-2025 sous le n°21200365 Quittance n°M013931, Madame Sameh bent Mouldi Menasria demeurent à la rue Abi Jaafar Mansouri Douar Hicher Manouba, a cédé à Madame Moufida Bent Hassen Ben Taher Omri épouse Mabrouk Fedhoul, demeurant à la rue Kaakaa Ben Omair Douar Hicher Manouba, la totalité du fonds de commerce à usage de vente des fruits secs, exploité dans un local situé à l'avenue Khaled Ben Walid devant l'école le progrès Douar Hicher 2086, comprenant les éléments corporels et Incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Imen Mahersi Avocate à la cour de cassation sise au 7 rue d'Autriche Belvédère Tunis et

ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le Quotidien le Temps du 26/2/2025.

2025400581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 31/12/2024 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 9 le 17/01/2025 quittance n°M005098 enregistrement n°25200166, M Mohamed Bel Haj Yahia demeurant au 2 rue Ibnou Abdoun Ariana Supérieure a cédé à M Sofiene Hafdhaoui demeurant à Beni Khdéche Médenine, le fonds de commerce de vente de casse-croute exploité dans le local commercial n°8 sis au marché municipal d'el Menzah 9.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de la société d'Avocats conseil assistance et contentieux CAC inscrite au RNE sous le n°1175109M sise au passage du lac houngze prolongement rue lac victoria les Berges du Lac dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Assabeh du 29 janvier 2025.

2025400586FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 13/2/2025, quittance n° M020793 enregistrement 25200584 Monia el Abdelli sis 18 rue Chakib Arslin cité Ettadamen Ariana a vendu à Abde Elwahab Abidi sis au 94 avenue Kaled Ibn Elwalid Douar Hicher Ariana la totalité de fonds de commerce exploité au local sis El jayara prés des Immeubles Sounoupoi en face route principale liant autoroute Béja 1095 Sidi Hassin Tunis avec ses éléments corporels et incorporels à usage café toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et dans son domicile dans vingt jours à partir de la publication dans le JORT. Cette annonce est parue au journal Echourouk le 22/2/2025.

2025400587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat signé le 18/3/2024, enregistré à la recette des finances Rue Enamsa, le 26/3/2024, sous le n°24201336, quittance n°28174, Noureddine Kammoun a vendu le Fonds de Commerce en activité de tout commerce sis à la rue Osman Albahri ine Zaghouan Elaouina Tunis n°39.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa et La Presse le 5/12/2024. Tout créancier de précédent propriétaire peut faire opposition au payement du prix de cette vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel chez le nouveau propriétaire Sofiene Snoussi sis à la rue Osman Albahri Ine Zaghouan Elaouina Tunis n°39.

2025400588FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistrée à la Recette des Finances Oued Elil, le 21/02/2025, Quittance n°M016433 enregistrement n°24212752 Mr. Iskandar Kayan ben Tarek ben Mohamed Al Hechemi ben Aissa et Mme. Hala bent Mohamed Al-Hechemi ben Aissa, épouse Hssan Al-Hadri, ont vendu à Mme. Maryem bent Ali Hbit, la totalité du fonds de commerce sis au n°19 avenue Al-Nakhil, Al Sayida, Oued Elil, Manouba, destiné pour une pharmacie de vente en détail.

Les oppositions seront localisées à l'adresse de Mr. Atef Ben Ali, en qualité de liquidateur de la succession de feu Salim Ben Aissa, situé à la résidence Jihén, bureau n°S-0-2, Al-Mourouj 5 Ben Arous, dans les délais.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 28 février 2025.

2025400593FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 14/8/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 25/10/2024 sous enregistrement n°24306219 et quittance n°M152590, Madame Maha Mrabet CIN n° 03992614, a loué à Madame Nesria Benbrahem CIN n°06431045, la totalité du fonds de commerce du local à usage de vente prêt à porter sis à l'avenue de la République Hammamet avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée au local sis à l'avenue de la République Hammamet et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne qui est publié en deux journaux quotidiens «Chorouk» et «Le Quotidien» le 6/12/2024.

2024R03089FCCC3

Location d'un Fonds de commerce en Gérance Libre

Société BSAE ACCESSOIRES SARL

Identifiant Unique : 1860634Y

Suivant contrat de location de fonds de commerce en date du 23/01/2025 enregistré à la recette des Finances Bab Souika le 23/01/2025 N° d'enregistrement : 25300229 N° de quittance M006348 Monsieur Mourad Ben Mouhamed Ben Ali Azek CIN 05165177 délivrée le 01/4/2021 a loué à la société BSAE ACCESSOIRES, représentée par son gérant Mr. Bassem Hamdi, CIN 04728904 délivrée le 30/06/2022, l'ensemble du fonds de commerce sise au 15 Rue Verrerie Tunis. Pour la période d'une année commençant le 01/01/2025 et finissant le 31/12/2025.

La présente annonce a été insérée au journal le Quotidien.

2025R00470FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2024 enregistré à la recette des finances à Djerba le 7/10/2024 sous le n°24306902 quittance n°M105963, Monsieur Hamza ben Rchid Abd Elkbir sis à Houmt Souk Djerba, a loué à la Société Abdelkbir vente des produits divers, tout le fonds de commerce existant à la rue Zayatine Swani Houmt Souk Djerba destiné à l'activité de vente des produits alimentaires, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 21 février 2025.

2025R00476FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré au 19/02/2025 à la recette des finances cité Riadh Sousse, quittance n°M013576 enregistrement 25300604, Société L-IRIS, représentée par Mohamed Ali Akbar CIN 09262544 a loué à la Société Fils Hmad, représentée par Mehdi Hmad CIN 07636255 la totalité du fonds de commerce (cafeteria pizzeria) sis au n°1 Route touristique Hammam Sousse, matricule fiscal 1144653M.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 26/2/2025.

2025S00243FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 27/10/2024, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 30/10/2024 sous n°24302841 Quittance n°M073573, Mme Naziha Boudrigua CIN n°05544272 pour le compte de son marie Mr Nacer Abdelmalak selon procuration signée le 17/3/2023 à la municipalité de Kalaa Kébira a loué à Mr Ala Eddine Ben Hadj Mbarek, titulaire de la CIN n°08496172, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Boulangerie dénommé "Boulangerie Abdelmalak" (MF : 1115163 L) sis à la Rue Ahmed Tlili - Kalaa Kébira - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels, pour une durée de 10 ans non renouvelables à partir du 01/6/2024 au 31/5/2034. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2025S00244FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 10/12/2024 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 17/01/2025 enregistrement n°25300261 quittance n°M004579; Mr Abdessatar Dardour titulaire de la CIN 02960142 délivrée le 19/02/2008 et suite à la procuration faite par Mr Fawzi Hlila titulaire de l'identifiant unique 207517V a loué à Mr Ahmed Laataoui titulaire de la CIN 15018935 délivrée le 14/12/2018 et de l'identifiant unique n°1906315K tout le fonds de commerce exploité vente de pièces cycle et motocycles situé à la Rue Marrakech Khezema Est Sousse 4051.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 18/2/2025.

2025S00245FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté le 23/01/2025 enregistré le 27/01/2025 à la recette des finances du Kef. Mr Sofiane Ben Ibrahim ben Amara a loué la totalité du fonds de commerce avec ses constituants matériels et immatériels situé à la rue Sallama ben Amara KEF qui est consacré à la restauration «pizzeria» et ce ci pour la période du 16/01/2025 au 16/01/2026 moyennant 1200d par an.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" du 5/02/2025.

Les oppositions sont acceptées au local cité ci dessus du fonds de commerce.

La durée de cette gérance est du 16/1/2025 jusqu'au 15/2026.

2025400526FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur le 29/01/2025 N° d'enregistrement 25300254 Quittance n°M006192 Mr Majdi Salama seul identifiant au Registre National des Institutions, sous le numéro F0515431 a loué en gérance libre à la société Salameh d'épices et fruits secs en cours de constitution représentée par Mr Mohamed Ali Salemah Cin 06392116 tout le fonds de commerce, tous actifs commerciaux préparés pour la vente de fruits secs, épices et agrumes situés au numéro 04, rue la valette, Tunisie, pour une durée de cinq ans commençant à partir de 15/02/2025.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Chourouk le 21 février 2025.

2025400575FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suite à un acte sous seing privé en date du 14/8/2024, enregistré à la Recette des Finances, rue El Jazira, le 18/02/2025 sous le numéro d'enregistrement 25300464, quittance n°M012723, M. Noureddine Ben Bechir Ben Mohamed Ettorjman, titulaire de la CIN n°00335152 délivrée le 24/10/2019, a loué le fonds de commerce situé au 40, Mothaleth - Souk Elblatt, Tunis, à M. Mohamed Houssem Ben Abdellatif Ben Mohamed Chaaibi, titulaire de la CIN n°09196853 délivrée le 19/6/2019, pour une année du 01/9/2024 au 31/8/2025.

Cette annonce est publiée dans les journaux Essahafa et La Presse le 21/02/2025.

2025400576FCCC3

Acte de résiliation de gérance libre

Selon un acte de résiliation en date du 22 et 30/10/2024, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 25/12/2024 sous le n°24308632, madame Behija Bouazza et Chayma Ben Farhat ont convenu de mettre fin à la location gérance du fonds de commerce sis au n°82 Avenue de l'Environnement concédé suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa le 20/10/2022 sous le n°22306595.

Les deux actes ont été établis par Maître Monia Chamkhi, Avocate près de la cour de cassation ayant son bureau à la rue 8002, Bloc A, 4ème étage, 1002 Tunis.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 février 2025.

2025400594FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement agricole

Dénomination : Groupement de développement agricole "Elhjara"

Siège social : El Hjara délégation Elfahes.

Objectifs :

- Protéger et rationaliser l'utilisation des ressources naturelle dans le domaine d'intervention

- Exploitation et préservation du réseau d'eau potable

- Encadrer et orienter ses adhérents.

Comité :

Président : Monji Taleb

Trésorerie : Hssan Bouslah.

2025R00133APSF1

Constitution d'un Syndic

Selon le PV du syndic des propriétaires de la résidence yosr 2 en date du 8/02/2025, au siège du syndic sis à Résidence yosr 2 Lotissement "Médina centre" nouvelle médina 3 Ben Arous 2063 et déposé à la municipalité de Ben Arous le 17/02/2025, il a été décidé la nomination de :

Mr Chiheb Ben Amor : Président.

Mr Saâd Yahia : Trésorier.

Mr Mohamed Amine Zineddine : Membre.

2025R00464APSF1

Constitution du syndic

Dénomination : Syndic des copropriétaires de la résidence Salambo 2.

Adresse : Nlle Medina 3, 01 Rue d'Egypte.

PV de constitution en date du 10/11/2024 enregistré à la recette des finances Quittance n°M010299 enregistrement n°25700725.

Président : Mr. Malek Jaidi.

Vice-président : Mr. Aymen Guitouni.

Trésorier : Mr. Zied Zir Malek.

Secrétaire Générale : Mme Samia Khalifa.

2025R00474APSF1

Groupement de développement

Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche Elmsalsel 1

Le groupement de développement du secteur agricole et de la pêche a été constitué sur la base du communiqué de la délégation régionale du développement de l'agriculture et de la pêche à Kairouan, déposé au siège du gouvernorat de Kairouan sous le numéro 3281, en date du 10 décembre 2024.

Ce groupement a pour objectif de fournir de l'eau potable et de favoriser les opportunités de développement pour les agriculteurs.

Siège social : Elmsalsel 1, Chrichira, Haffouz, Kairouan.

Zone d'intervention : Elmsalsel 1.

Chef de direction : Ferjaoui Habib.

2025S00246APSF1

Constitution d'une association

Nom : association d'action solidaire de Sfax

Siège social : Rue Aziza Othmana n°24 premier étage, 3000, Sfax.

Les objectifs :

- Contribuer à soutenir les efforts de l'Etat en matière de développement.

- Contribuer à informer les groupes vulnérables et les groupes nécessiteux.

- Contribuer aux opérations de secours en cas de catastrophes naturelles.

Rapport d'inspection numéro 80480 daté le 15 janvier 2025.

L'autorité :

- Le président : Bouguerra Ezzeddine

- Le secrétaire général : Bouaziz Yassin

- Trésorier : Ben Brahim Kamel.

2025X00298APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne d'Activités Sociales et Scoutes "ATASS".

Siège social : route Gremda, km1 Sfax

Objet : Une association publique.

Objectifs :

1/ Sensibilisation et éducation Contribuer à des projets de développement participatif et motiver les citoyens Les jeunes en particulier doivent s'intéresser aux affaires publiques.

2/ Œuvrer pour nourrir l'esprit d'initiative.

D'indépendance, d'autonomie et pour préserver l'esprit de solidarité et la solidarité sociale pour servir le pays dans divers domaines qui contribuent au développement.

3/ Lutter contre toutes les formes d'exclusion Marginalisation et discrimination entre citoyens pour quelque motif que ce soit

Et de consolider les valeurs d'intégrité et la principes de transparence.

4/ Contribuer à la réalisation d'un développement réel et durable du pays dans tous les domaines et inculquer une culture du volontariat collectif et individuel.

*Rapport d'inspection n°19902 du 28 mai 2024.

*L'Autorité :

Président : Mohammed Ajili

Secrétaire générale : Marwa Makni

Trésorière : Rania Ben Ameur.

2025X00303APSF1

Constitution d'un syndicat

Syndicat de co-propriétaires résidence Flowers gardens

Rue Ibn Abi Dhiaf Manouba

Conformément au :

- Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat des co-propriétaires de la résidence flowers gardens sise à Rue Ibn Ab Dhiaf Manouba tenue le 22-11-2024.

- Procès-verbal de l'assemblée générale dument enregistré à la Recette des finances de Denden le 13-2-2025 sous le numéro : 25700524 Reçu numéro : M014821

- Approbation du procès-verbal par la municipalité de Manouba le 5-12-2024.

Les membres suivants ont été élus :

Mr Hédi Dridi : Président du bureau syndicat

Mme Hajer Bennouri : Vice-présidente

Mr Haithem Hajjem : Trésorier

Mr Mahdi Soltani : Secrétaire général.

2025400574APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Dénomination : Al-Awabdia 2

Objectifs : Développement agricole

Zone d'Intervention : Al-Awabdia 2, Majel Bel Abbes

Siège social : Al-Awabdia 2

Décision de constitution : Déclaration de constitution d'un Groupement de - Développement Agricole délivrée par M. le Délégué de Majel Belabbès en date du 21/10/2019, mise à jour le 6/12/2024.

Membres :

- Rabah Ben Mohamed Farhi : Président du Conseil d'Administration

- Abderahman Ben Abdallah Farhi : Secrétaire général

- Abdelkader Ben Tahar Elaabed : Trésorier.

2025400578APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Rêve et passion

Siège social : Cité El Intilaka, Jedelian, Kasserine

Objectif : Constitution d'une association à vocation culturelle et de loisirs.

Buts :

- Contribuer au développement culturel, volontaire et social

- Renforcer les capacités artistiques des jeunes (théâtre, poésie, littérature, musique, etc.) dans le domaine culturel

- Encourager la participation des femmes dans le travail culturel

Membres :

- Hajer Ammari : Présidente de l'association

- Raouf Kroumi : Secrétaire général

- Nadhem Ghodabani : Trésorier.

2025400580APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club Triton des pécheurs à la ligne

Objet : Pêche Sportive

Adresse : 08 Rue Iklaa Ariana Supérieure 2080 Ariana

Email : ttsurfcasters@gmail.com

Objectifs :

- Formation et encadrement des jeunes, encouragement et développement de leurs capacités physiques et techniques, afin de les hisser aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques dans les disciplines des sports nautiques

- Préservation de l'environnement, des plages et du milieu naturel.

Membres :

- Président : Karim Dakhlaoui

- Vice Président : Marouen Jouhar

- Secrétaire général : Mehdi Amdouni

- Trésorier : Hamza Ben Jaafar

- Aide Trésorier : Amer Charbaji

- Membre : Mohamed Hosni Chouaref.

2025400584APSF1

Homologation de résolutions

Groupement de Médecine du Travail de Gouvernorat de Béja

Matricule fiscal : 19789 V/N/N

Suivant décret n°1985 de l'année 2000 en date du 12/9/2000 au journal officiel de la République Tunisienne n°76 du 22/9/2000 et la décision du commissaire principal intérimaire chargé de la gestion du gouvernorat de Béja 661 du 17/5/2024 et procès-verbal du nouveau membre du conseil d'administration du 17/5/2024 enregistré à la recette des finances Béja le 20/5/2024 sous n°24704249 reçu n°M041609. Il a été décidé :

- Monsieur Mouhamed Ben Abedlaziz Balti : Président

- Monsieur Bechir Ben Mouhamed Dridi : Trésorier.

Pour une période de trois ans 2024-2025-2026.

2025R00458APSF2

Election du nouveau bureau syndical du syndicat des copropriétaires

Du centre résidentiel et commercial International City Center 2

Angle Rue Cité des Sciences et Rue Ali Al-Qarmasi - Centre Urbain Nord Tunis

Identifiant Unique : 1613876N

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 19 octobre 2024, enregistré à la Recette des finances de la Charguia le 20 décembre 2024 sous le numéro 24713808 quittance numéro M137203 le nouveau bureau syndical des copropriétaires du centre résidentiel, commercial et administratif International City Center 2 a été élu et composé comme suit :

1. Mr. Nejmeddine Midassi : Président

2. Mr. Walid Bouchoucha : Secrétaire Général

3. Mr. Lotfi El Meddeb : Trésorier

Une copie du dossier juridique a été déposée au service compétent de la Municipalité de Tunis, la décision d'approbation a été obtenue le 5 février 2025 sous le numéro 138.

2025400546APSF2

Renouvellement d'un syndic des propriétaires

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 21/02/2025 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 21/02/2025 sous le n°25700775 et déposé à la municipalité de Tunis 19/02/2025 sous le n°327/2025, l'élection d'un nouveau syndic des propriétaires de l'immeuble Les Jasmins est approuvée.

Nom : Syndic immeuble Les Jasmins

Adresse : 21, avenue des états unis, Belvédère, Tunis

MF : 1776729E

Les membres du Syndic :

- Présidente : Leila Yahyaoui

- Vice-présidente : Olaya Turki

- Trésorier : Slim Toumi

- Secrétaire général : Nebil Barbouch.

2025400582APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

M.Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél : 71237601/98314410

M.F : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice principale : Sté MOKHTAR SLAMA /SUARL / RNE N°1032147C sise km 5 Route Haouiria 8000 Nabeul gouvernorat de Nabeul.

3) M. Mokhtar Slama CIN 06336604, gérant de société sise à la rue Omar Ibn Khattab / Bir Challouf - Nabeul.

4/ Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000.

L'immeuble mis en vente : TF 575560 Nabeul

L'immeuble mis en vente : c'est un immeuble objet T.F 575560 Nabeul de 759 m² situé à 400 m de la route reliant Nabeul Merezga dans une ancienne cité programme mais non finie avec des lots et des routes et des zones vertes tout le lotissement est en abondant par les intempéries et le manque de suivie.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 365.740,848 outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 24/3/2025 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Grombalia.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél : 71237601/98314410

M.F : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice principale : Sté EL GOUDDI FEHRI et FILS; SARL MF 0039945Z représentée par son gérant sise à la rue des Nattiers 8000 Nabeul.

Débiteur saisi : Me Fehri B. Khemais B. Mansour Gouddi CIN 01763179 sise au 58 Rue des nattiers -Nabeul gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

1) L'Immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF n°528050 Nabeul dénommé "MANSOURA" situé à Nabeul route ceinture reliant Nabeul à Hammamet se compose d'un terrain agricole de 2582 m² est équipé avec le système de goutte à goutte avec des arbres.

Le prix de la vente : est fixé à 435 619,548 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

2) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 526521 Nabeul dénommé "ERRIADH" situé à Nabeul route ceinture reliant Nabeul à Hammamet se compose d'un terrain agricole de 1631,75 m² est en état de délabrement avec 2 puits anciens.

3) Le prix de la vente : est fixé à 275.299,069 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

4) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 24/3/2025 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00466VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél : 71237601/98314410

M.F : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) M M'Hamed Ben Ahmed Sahbi Lagha CIN 07033186 Rue 2 Mars Korda - Nabeul (débiteur principal)

3) Mme Dalila Bent Mohamed Lagha Ep Bouzid CIN 01771031 demeurante à la Rue des Pommes Cité Erriadh - Korba

4) Mme Cyryne Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09785823 demeurante Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

5) Mme Sywar Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 06495310 demeurante Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

6) M. Ahmed Ben Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09828917 demeurant Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

-(caution hypothécaire et propriétaire)

7) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 42 rue Om Kalthoum Tunis - 1001. M.F 222720 KAP 000

8) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble objet du T.F n°535534 Nabeul dénommé "FERIDA 14550 m²" c'est un terrain agricole situé à Korba inséré dans le plan d'Aménagement de La ville de Korba sa superficie est de 3095 m² situé à la rue de Kairouan.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 742.800.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul 24 mars 2025 (24-03-2025) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00467VEPA1

Vente aux enchères publiques

M.Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél : 71237601/98314410

M.F : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice principale : Sté MOKHTAR SLAMA /SUARL / RNE N°1032147C sise km 5 Route Haouiria 8000 Nabeul gouvernorat de Nabeul.

3) M. Mokhtar Slama CIN 06336604, gérant de société sise à la rue Omar Ibn Khattab / Bir Challouf - Nabeul.

4/ Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000.

L'immeuble mis en vente : TF 597704 Nabeul

L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du T.F 597704 Nabeul de 1770,538 m² de la totalité du terrain de 14140 m² situé sur la route Principale Daly Jazi de 130m de longueur et de 90 m de largeur inséré dans le projet de la ville de Nabeul dans une zone d'habitation futuriste.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 874.476,874 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

L'immeuble mis en vente : TF 516736 Nabeul

L'immeuble mis en vente : c'est un immeuble de 3 parcelles objet T.F 516736 Nabeul de 7508 m² un terrain à vocation agricole situé sur la route ceinture Nabeul Hammamet avec un puits délaisse et des anciens bâtiments.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1.706.347,144 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

L'immeuble mise en vente : c'est un immeuble objet TF n°597865 Nabeul de 310, 8 m² composé d'un RDC et un Etage avec toutes les commodités situé à Sidi Maherzi cité Maurin une villa de maître insère dans le projet de la ville de Nabeul dans une zone d'habitation UA avec une densité d'habitation.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1.107.531,946 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 24/3/2025 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

NB : Le T.F 516736 Nabeul se trouve dans la zone d'intervention de l'agence foncière agricole est soumis à un accord préalable du gouverneur de la région.

2025R00468VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél : 71237601/98314410

M.F : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) M M'Hamed Ben Ahmed Sahbi Lagha CIN 07033186 Rue 2 Mars Korda - Nabeul (débiteur principal)

3) Mme Dalila Bent Mohamed Lagha Ep Bouzid CIN 01771031 demeurante à la Rue des Pommes Cité Erriadh - Korba

4) Mme Cyryne Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09785823 demeurante Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

5) Mme Sywar Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 06495310 demeurante Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

6) M. Ahmed Ben Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09828917 demeurant Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

7) M.Mohamed Sadok Ben Mohamed Ezedine Bouzid CIN 01642987 demeurant Rue de Rome Cité Erriadh - Korda

-(caution hypothécaire et propriétaire)

8) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 42 rue Om Kalthoum Tunis - 1001. M.F 222720 KAP 000

9) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F n°539965 Nabeul dénommé "DALILA" c'est une Villa de 2 étages située à la plage de Korba de 531 m², la villa est divisée en 3 Appartements avec les commodités de Gaz, Electricité, Chauffage et Climatisation.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1.365.358,257 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

10) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 24 mars 2025 (24-03-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00469VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zied Mamlouk

Avocat

48 Avenue Habib Bourguiba - Radés

N° téléphone : 97656688/22962304

Il sera procédé le lundi 24 Mars 2025, à 09h et suivante devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul à la vente suivante :

Poursuivant : Société Tunisienne de Banque (STB) société anonyme en la personne de son représentant légal, ayant son siège social au 52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au registre des sociétés sous le n°1237 A

Poursuivis : 1/ Abdelaziz Abid demeurant à la route de Tunis Km 1 Ennfidha, Sousse.

2/ Jalel Ben Haen Ben Salem Selmi ayant son domicile à 151 avenue Habib Bourguiba - Korba.

Immeuble à vendre : la totalité du terrain dénommé «Assia» objet du titre foncier n°535264 Nabeul d'une superficie de 366 m² situé à Korba contenant une villa composée d'un rez-de-chaussée et un étage.

Prix d'ouverture : Quatre cent cinquante six mille cent dinars (456100D000) pour la totalité de l'immeuble. Frais et honoraires en sus.

Possibilité de visiter l'immeuble selon l'horaire administratif.

Pour de plus amples renseignements contacter le dit tribunal ou l'étude de l'avocat Maître Zied Mamlouk.

2025R00488VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Mohamed Mustapha Ben Mustapha Ben M'Rad, Titulaire de la CIN n°05560669, demeurant au 22 lotissement Ghannouchi Qued Ghénim Sousse.

2- Madame Sondos Bent Khelifa Ben Mohamed Metaouaa, Titulaire de la CIN n°05595816, demeurant au 22 lotissement Ghannouchi Qued Ghénim Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°114074 Sousse consistant en un terrain nu, d'une superficie de 432 m², située à Oued el Kharoub Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 3/4/2025 à 9h.

Mise à prix :

Cent cinquante et un mille deux cents Dinars (151.200.000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00235VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

La Société Mahdia Sea Products "MSP" matricule Fiscal n°156787E siège social Tunis Belvédère 99-101 Avenue de la Liberté appartement n° A 1-1.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité d'un terrain nu, parcelle n°31 et 19, d'une superficie de 3175 m², situé à la zone industrielle du Mahdia.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première Instance de Mahdia le 24/3/2025 à 9h.

Mise à prix :

Deux cents soixante six mille sept cents Dinars (266.700,000 D), après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00236VEPA1

Vente par adjudication publique

(Après le rabaissement de la mise à prix initiale)

Lundi le 24/3/2025 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : Hassan Ben Mohamed Gammoudi, salarié expatrié, CIN n°02947082, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat maître Ines Ben Elghali, avenue Ibn El Jazzar, Immeuble les arcs, Sousse.

Le débiteur : Nader Ben Mohamed Ben Bachir Oueslati, entrepreneur en construction, titulaire de la C.I.N N°08446052, ayant son domicile à la rue Abou Bakr Khawarezmi, Kalaa Seghira, gouvernorat de Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ines Ben Elghali, avenue Ibn El Jazzar, Immeuble les arcs, Sousse (M.F : 1002572A/P/A/000).

L'immeuble mis en vente : Toutes les parts indivises appartenant au débiteur dans la maison situé au rue Abou Bakr Khawarezmi, Kalsa Seghira, sa superficie est égale à 173 m², dont les limites du sud la maison des héritiers de Arbi Ben Ahmed, de l'est une impasse et Ajmi Oueslati, du nord la maison de ce dernier et de l'ouest la maison des héritiers de Mohamed Bouraoui.

Mise à prix : (15015,833 DT) après le rabaissement de la mise à prix initiale, en plus le montant des frais et honoraires taxes s'élevant à 3911,558 DT.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2025S00238VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hédi Cheker Tunis.

Partie saisie :

Abdelmajid Ben Mohamed Fekih, demeurant à Rue Ibn El Jazzar n°420 Tbolba, CIN n° 04040704.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

- La totalité du titre foncier n°121091 Monastir d'une superficie de 746 m², dénommé «LATIFA» sis à Bkalta.

- La totalité du titre foncier n°110925 Monastir d'une superficie de 1821 m², dénommé «MOHAMED» sis à Bkalta

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de;

- TF : 121091 : 123900 DT 000

- TF : 110925 : 109260 DT 000

Prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 19/3/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00241VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Mounir Drira

Avocat à Sfax

Numéro d'identification fiscale 000/P/A/801535K

Les poursuivants : Habib Souissi et ses frères Abdel Fattah, Ratiba, Monia, Jalal et Hassan, fils de Housin Souissi, leur profession est le travail, leur siège élu au bureau de leur représentant, Maître Mounir Drira, l'avocat, situé au 57, rue Habib Bourguiba, Sfax.

Défendeur : Zouhir ben Housin Souissi, sa profession est travail, titulaire de la carte nationale d'identité n°01214098, sa résidence est sur la route de Tunis, Km 2, rue Al-Lomi, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mounir Drira, avocat, situé à son cabinet au 57 rue Habib Bourguiba Sfax.

Immeuble à vendre : Toute la propriété située sur la rue Abdul Aziz Qabisi. 27 Route de Tunis, Km 2, Rue Al-Lomi, Sfax. Il s'agit d'un terrain rectangulaire d'une superficie de 84 mètres carrés, avec un ancien bâtiment au rez-de-chaussée qui n'est pas entretenu, équipé d'électricité et d'eau potable, d'une superficie de 69 mètres carrés. Il s'agit d'une résidence qui comprend une entrée couverte dans le coin sud-est qui s'ouvre directement sur un hall central couvert avec une maison côté sous terrain et une maison caté ouest et une cuisine dans le coin sud-ouest du bâtiment qui s'ouvre sur une salle de bain. Les murs extérieurs du bâtiment et ses parties intérieures sont construits en pierre et le sol est pavé de ciment. La propriété est bordée au sud par la rue Abdelaziz Qabisi, d'où se trouve son entrée, et à l'ouest par une entrée, et des côtés souterrains et est elle appartient à d'autres. Elle est située selon le modèle d'urbanisme de la municipalité de - Sfax dans une zone connue sous le nom d'Ub, qui est une zone caractérisée par l'attraction de bâtiments résidentiels Individuels isolés de type villa Rez-de-chaussée et 2 étages supérieurs, d'une superficie d'au moins 400 mètres carrés.

Mise à prix : Le prix d'ouverture de l'ensemble du bien, terrain et bâtiment, a été fixé à soixante douze mille dinars (72.000.000 D) selon l'évaluation de l'expert Nourredine Abid dans son rapport en date du 28 mars 2024, plus les frais.

Les charges imposées sur l'Immeuble : La propriété proposée à la vente est occupée par le défendeur, Zouhir ben Housin Souissi.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Sfax, sise à rue Victor Hugo, Sfax, dans la matinée du lundi 24 mars 2025, à partir de neuf heures du matin et le suivant.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours de la semaine et pendant les heures administratives. Toute personne souhaitant consulter le cahier des charges doit contacter soit le greffe du tribunal de première instance de Sfax, soit le cabinet de l'avocat chargé de l'enquête, Maître Mounir Drira, situé à l'adresse ci-dessus.

2025X00300VEPA1

Vente aux enchères publiques
Et après réduction du prix
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tél. : 71. 33 97 59 & 98 3225 62
hachichaimedavocat@gmail.com
MF : 000P A509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Majdi ben Hassen Mahou demeurant au 15 Rue Hafedh Ibrahim Hammam Chat Ben Arous cin n° 07121807.

Sana Bent Habib Boushih Epouse Mahou demeurant à la même adresse sus indiquée cin n°09022089.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommée frej 16 consistant en un appartement sis au deuxième étage de l'immeuble sis à el Mourouj5 Ben Arous d'une superficie de 95m² objet du TF n°78415 Ben Arous ainsi que les 619/10000 parts indivises y afférentes dans les parties communes et indivises objet du TF n° 78415 Ben Arous tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix :

120.000,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le 3/4/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie de l'avocat.

2025400565VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie,

représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société High Magherb Technology «HMT» SARL, IU : 0755225L, dont le siège social est à Tunis 2 avenue de l'environnement Immeuble Kallel les Berges du Lac, en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un bien objet de titre foncier n°78343 Tunis, dénommé "Ismail", d'une superficie de 632 m², situé aux Berges du Lac, Tunis Nord. Il se compose d'une parcelle de terrain de forme rectangulaire située en bordure d'une route principale dans la zone du Lac, avec une construction comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée et quatre étages supérieurs. Le rez-de-chaussée est à vocation commerciale tandis que les étages supérieurs sont à vocation administrative. Le sous-sol, d'une superficie de 510 m², est aménagé en parking pour voitures avec 12 places et comprend également 2 entrepôts, et 2 salles Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte d'environ 230 m², une superficie des galeries extérieures d'environ 140 m², une surface couverte par du béton armé d'environ 100 m², et une superficie non couverte d'environ 10 m². Il comprend un grand espace en cours d'aménagement, des sanitaires, un escalier de secours et une pièce couverte en béton armé récemment construite ; cet étage est en phase de réhabilitation avec des travaux non encore achevés et un local de gardiennage. Le premier étage, d'une superficie couverte d'environ 270 m², est en cours de réhabilitation avec un espace ouvert, des travaux de construction au niveau de l'escalier de secours, ainsi qu'à l'avant du bâtiment donnant sur la route principale, Cet étage est accessible via l'escalier de secours ou l'escalier métallique depuis le rez-de-chaussée, car la porte principale originale située du côté de l'ascenseur et de l'escalier a été murée. Le deuxième étage, d'une superficie couverte d'environ 405 m², comprend 11 bureaux, 2 sanitaires et des kitchenettes, et est accessible par l'ascenseur, l'escalier principal ou l'escalier de secours. Le troisième étage, d'une superficie couverte d'environ 405 m², comprend 13 bureaux, 2 sanitaires et des kitchenettes, et est également accessible par l'ascenseur, l'escalier principal ou l'escalier de secours. Le quatrième étage, d'une superficie couverte d'environ 200 m² avec une superficie non couverte d'environ 205 m² comprenant 4 balcons, possède 5 bureaux et un sanitaire; tous s'ouvrent sur les balcons, un hall intérieur et un couloir. Cet étage mène également au toit qui donne accès à la cage d'ascenseur, construite en briques avec une toiture en dalle, d'une superficie d'environ 12 m². L'immeuble est équipé de climatisation centrale, de gaz naturel, de chauffage central ainsi que de dispositifs de sécurité et de surveillance.

Mise à prix : La mise à prix est 3.960.990.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 18/3/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis situé à l'Avenue Bab Bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2025400566VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40 %

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société High Magherb Technology «HMT» SARL, IU,0755225L, dont le siège social est à Tunis 2 avenue de l'Environnement Immeuble Kallel les Berges du Lac, en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un immeuble objet de titre foncier n°85486 Tunis dénommé "Artistas", La superficie totale est de 5365 m2/5365 parts situé entre les rives du Lac Nord de Tunis et la route numéro 9 reliant Tunis à La Marsa. Le bien consiste en un terrain de forme quasi trapézoïdale, sur lequel est édifiée une construction composée d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée, destinée à des activités d'animation et de divertissement. Le sous-sol s'étend sur une superficie de 1375 m². Il comprend un espace avec des chambres froides, des salles de stockage, des installations sanitaires composées de douches, toilettes pour bommes et femmes, des caniveaux collecteurs d'eau et un couloir. Le rez-de-chaussée couvre une superficie de 1265 m². D comprend un grand espace inachevé, auquel s'ajoutent d'autres espaces achevés, notamment un restaurant, un espace qui était auparavant exploité pour la projection de films, des équipements de cuisine et de réfrigération, des installations sanitaires, ainsi qu'un vaste espace à l'arrière du bâtiment. La façade avant comprend également un espace exploité en tant que café d'environ 165 m². A l'extérieur de l'immeuble, il y a une entrée pavée pour les véhicules. Sur le côté droit du bien, on trouve un jardin avec des arbres abandonnés, ainsi qu'une zone couverte de gazon naturel, équipée de parasols, tables et chaises destinées aux clients, mais non exploitées au moment de la visite. Une grande partie du bien est dans un état d'abandon total. La construction nécessite des travaux d'achèvement, ainsi que l'entretien et la réparation du réseau électrique et des réseaux internes des eaux usées. Etat général du bien : Une grande partie est dans un état d'abandon, nécessitant des travaux d'achèvement, de maintenance et de réparation.

Mise à prix : La mise à prix est de 4.984.500.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 18/3/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du

tribunal de première instance Tunis situé à l'Avenue Bab Bnet Tunis. La visite est possible tous les jours.

2025400567VEPA1

Avis aux créanciers

Cession de l'entreprise aux tiers

Règlement Judiciaire n°310

Société «Petro Confort SARL»

Siège social : 38 Rue de l'Artisanat Z.I. Ariana

Identifiant Unique n° : 002300T

La chambre commerciale de tribunal de 1ère instance d'Ariana a décidé le 31/01/2025 la cession en bloc de l'entreprise et la nomination de Mr Atef Ben Ali contrôleur d'exécution pour préparer un cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire Mme Ferdows Elamiri, interdire aux dirigeants de l'entreprise et les propriétaires de son capital la vente de ses actifs ou la cession de ses actions aux tiers ou l'alourdir d'hypothèques ou engagements.

2025R00473VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique situé sur le bien immobilier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur le bien immobilier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse, sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ : sept millions deux cent quatre vingt mille neuf cent dinars (7280 900 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 4/4/2025

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul3 Sousse, contre le paiement de la somme non restituable de 400 DT

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S00249VEPA2

Clôture de l'administration judiciaire

Société AMAL

Identifiant Unique : 1064604G

En vertu de la décision rendue par le juge des séquestres et des liquidations au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 4/02/2025 sous n°612, il a été ordonné de clôturer les actes de l'administration judiciaire de la société Amal.

2025400560VEPA2

Règlement Judiciaire N°1044

Société La Générale de Radiologie Manouba

Siège social : 2, Rue Kasserine - 2010 Manouba

Identifiant Unique : 1360811 W

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 26 Juin 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société La Générale de Radiologie Manouba, ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Ben Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société ainsi qu'un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2025400564VEPA2

Vente de bijoux

Ordonnance sur requête N°16015 du 24 avril 2024

Tribunal de première instance de l'Ariana

Le liquidateur Atef Azizi, met en vente des bijoux sous forme d'appel d'offre avec plis fermés, pour les intéressés, Veuillez contacter le liquidateur pour octroyer le cahier des charges, prix 150 dinars non remboursable. Dernier délai le 10 mars 2025.

Pour plus d'information, contactez le liquidateur Atef Azizi

Adresse : App A524 Résidence Mariem, 29 avenue de l'indépendance, Ariana ou par mail : tribunaltunisie@gmail.com ou N° de téléphone : 23777575.

2025400569VEPA2

Vente de meuble

Ordonnance sur requête N° 16015 du 24 avril 2024

Tribunal de première instance de l'Ariana

Le liquidateur Atef Azizi, met en vente un lot de meuble sous forme d'appel d'offre avec plis fermés, pour les intéressés, Veuillez contacter le liquidateur pour octroyer le cahier des charges, prix 150 dinars non remboursable. Dernier délai le 10 mars 2025.

Pour plus d'information, contactez le liquidateur Atef Azizi

Adresse : App A524 Résidence Mariem, 29 avenue de l'indépendance, Ariana ou par mail : tribunaltunisie@gmail.com ou N° de téléphone : 23777575.

2025400570VEPA2

Vente de voiture

Ordonnance sur requête N°16015 du 24 avril 2024

Tribunal de première instance de l'Ariana

Le liquidateur Atef Azizi, met en vente une voiture sous forme d'appel d'offre avec plis fermés, pour les intéressés, Veuillez contacter le liquidateur pour octroyer le cahier des charges, prix 150 dinars non remboursable. Dernier délai le 10 mars 2025.

Pour plus d'information, contactez le liquidateur Atef Azizi

Adresse : App A524 Résidence Mariem, 29 avenue de l'indépendance, Ariana ou par mail : tribunaltunisie@gmail.com ou N° de téléphone : 23777575.

2025400571VEPA2

Clôture de la procédure de règlement judiciaire

De la Société SCAT

MF : 0019954P

Suivant décision dans l'affaire n°239 émanant du tribunal de première instance de Grombalia, en date du 13/02/2025, il a été décidé :

- La clôture de la procédure de règlement judiciaire de la société SCAT décidée en vertu du jugement du même tribunal en date du 8/4/2019 et objet de l'appel dans l'affaire n°31624 en date du 26/01/2022, et de lever toutes les interdictions auxquelles est sujette la société en vertu du jugement en question.

- La transcription de ce jugement au registre national des entreprises et son insertion au journal officiel de la République Tunisienne et de transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

2025400572VEPA2

Faillite

Société AYARI ET FILS

Siège social : 68 Rue 1419 Cité Ettadhamen

Identifiant unique : 507222B

En vertu du jugement n°339 rendu par le tribunal de première instance de l'Ariana le 24 Janvier 2025, il a été décidé la mise en faillite de la Société AYARI ET FILS :

Juge Commissaire : Madame Firdaous LAAMIRI

- Syndic de faillite : Monsieur Ameur Mansour

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N°6 -1002 Tunis Tél : 71830168 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2025400577VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société "GEOS"

Siège social : rue des étoiles n°7, Menzah 8, Ariana

IU : 1145877G

En vertu du jugement n°30957 rendu par le Tribunal de Première Instance d'Ariana le 14/3/2019, il a été déclaré la cessation de l'activité de la société «GEOS» à partir du 20/4/2018, et sa faillite le tribunal a nommé le juge Mohamed Amin Al- Wafi Juge-commissaire et Monsieur SLAH GUEDOUAR syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes, au syndic de faillite, soit directement contre décharge à son bureau sis au 2 Bis, rue Argentine immeuble Argentina 5ème Etage Bureau 4 Belvédère Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse sus indiquée.

(Tél : 71841014).

2025400579VEPA2

Décision de nomination d'un administrateur judiciaire

En vertu de la décision de Monsieur Le Premier Président du Tribunal d'Appel de Tunis datée du 14 octobre 2024, il a été décidé de nommer le liquidateur et l'administrateur judiciaire Monsieur Jaouhar TAKTAK, son bureau est sis à la Rue Abou Hamed El Ghazeli Centre Misk A21 - Montplaisir - 1073 Tunis (Téléphone : 71 951 835 - mail : jaouhar.taktak@cjt.tn), pour liquider les dossiers afférents aux missions d'expertise précédemment attribuées au défunt Monsieur Youssef Chihi liquidateur et administrateur judiciaire dont le bureau est sis au 42, Avenue Hédi Chaker Bur. N°11 à Tunis. Les personnes concernées par ces missions sont appelées à contacter Monsieur Jaouhar Taktak à son adresse sus-mentionnée.

2025400585VEPA2

Homologation du plan de sauvetage

De la SOCIETE TOP OLIVA

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

ERRIADH - DJERBA

Identifiant unique : 0557321F

Identifiant Fiscal : 0557321FPM000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 156319-52

Suivant jugement rendu par la chambre commerciale près du Tribunal de Première Instance de Médenine en date du 19/02/2025 dans l'affaire n°2427, le tribunal a prononcé l'homologation du plan de sauvetage de la société TOP OLIVA en son représentant légal. société unipersonnelle à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique F0557321 et ce par la poursuite de son activité suivant le plan de sauvetage rendu par l'administrateur judiciaire monsieur Mohamed Ali GANTRI en date du 6/5/2024 et le rééchelonnement des dettes de l'entreprise sur sept ans avec un taux d'intérêt égal au taux moyen du marché monétaire + 0,5% et de compléter le plan de sauvetage par l'adhésion de l'entreprise à l'amnistie fiscale suivant l'article 74 de la loi des finances de l'année 2025 et d'interdire à la société la cession de ses actifs ou leur hypothèque sous n'importe quelle forme sans l'autorisation du tribunal, et charger monsieur Mohamed Ali GANTRI de contrôler l'exécution du plan de sauvetage sous la supervision de monsieur le juge commissaire auprès de ce tribunal Madame Dhouha BEN MASSAOUD, et d'inviter l'administrateur judiciaire et le greffe du tribunal chacun en ce qui le concerne

de publier ce jugement au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Registre National des Entreprises et d'informer la Commission de Suivi des Entreprises Economiques aux frais du demandeur du règlement judiciaire.

2025400591VEPA2

Désignation de deux mandataires de justice

ASSOCIATION TUNISIENNE DES OEUVRES SOCIALES "EL KARAMA"

C.N.S.S : 68473-88

Siège social : 8 rue d'Alger, Tunis

R.N.E : 0030509S

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 4 février 2025, il a été décidé la nomination de Madame Nour El Houda Abassi et Monsieur Faouzi Ben Salem, en qualité de mandataires de justice et Madame Oumaima Bakkar juge contrôleur.

2025400592VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 50.000.000 de Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21 - Régime agricole n°414083-87

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole RAOUDHA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS pour le lundi 7 avril 2025 à 12 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Continuité de l'activité de la société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00497SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A au capital de 50.000.000 de Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord

1082 TUNIS

Identifiant unique : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21 - Régime agricole n°414083-87

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole RAOUDHA sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS pour le lundi 7 avril 2025 à 11 H 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et les opérations prévues aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation du résultat pour l'exercice 2024 ;

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

8) Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes ;

9) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter au siège de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00498SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E A M 000

Affiliation à la CNSS n° 0020694443

Messieurs les actionnaires de la Société Informatique et Télématique sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, pour le vendredi 28 mars 2025 à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers de cet exercice;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats;

7) Renouvellement de mandat d'un Administrateur;

8) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00499SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE D'IMPRESSION DE PRESSE ET D'EDITION

SNIPE LA PRESSE ET ESSAHAFA

S.A au capital de 5 525 760 dinars

MF : 0000.852/P/P/M/000

CNSS N° 73.456-27

Siège social : 17 rue Garibaldi, Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Edition sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 26 mars 2025 à 9h au siège de la société nouvelle d'impression, de presse et d'édition, 17 rue Garibaldi Tunis; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Poursuivre l'activité de l'entreprise.

3. Les délégations.

2025R00530SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - ZITEX «SIOS-ZITEX»

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2 Sfax

Identifiant unique : 0011236 E

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxiènne-ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 29 mars 2025 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais, mode et date de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2023/2024.

2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023/2024.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023/2024.

4- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023/2024.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au commissaire aux comptes.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2023/2024.

8- Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2023/2024.

9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe de l'exercice 2023/2024.

10- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2023/2024.

11- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

12- Election des membres du conseil d'administration.

13- Questions diverses.

2025X00291SANB3

Convocation

INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS «ISR» S.A

Capital social : 825 000 Dinars

Siège social : route de Gabès km 2 cité El Mouallimin n°10 - 3003 Sfax

RNE : 0018104Y

Messieurs les actionnaires de la Société INDUSTRIE SERVICES & REALISATIONS «ISR» SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 5 avril 2025 à dix heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de gestion des exercices 2024,

4. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2024,

5. Approbation des conventions spéciales rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Pouvoirs pour formalités.

2025X00292SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA 009091 K/A/M/000

RC : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 9 heures, au siège de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à la rue Hédi Nouira - 4ème étage A405 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024.

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et du rapport spécial sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Renouvellement des mandats des administrateurs.

8) Pouvoirs.

2025400558SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA : 009091 K/A/M/000

RC : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 10 heures, au siège de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à la rue Hédi Nouira - 4ème étage - A405 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2025400559SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BTE SICAR

Société anonyme

Capital social : 3.000.000 DT

Identifiant Unique : 0899875 M

Siège social : Boulevard Mohamed El Béji Caied Essebsi, Lot AFH, BC8 Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la BTE SICAR sont invités en AGO le mardi 18 mars 2025 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes se rapportant à l'exercice 2024 et approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024

3- Approbation des opérations et conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024

5- Nomination d'un nouvel administrateur

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024

7- Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024

8- Formalités et pouvoirs.

2025400589SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BTE SICAR

Société anonyme

Capital social : 3.000.000 DT

Identifiant Unique : 0899875 M

Siège social : Boulevard Mohamed El Béji Caied Essebsi, Lot AFH, BC8 Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la BTE SICAR sont invités en AGE le mardi 18 mars 2025 à 12h au siège de la société à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

3- Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription

4- Modification corrélative de l'article 6 des statuts

5- Formalités et pouvoirs.

2025400590SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée générale de constitution de l'entreprise privée locale

Nom de l'entreprise à constituer : La société Communautaire locale Toujane de Transport

Type d'Entreprise : locale

Capital social : 20 000 dinars

Durée prescrite à l'entreprise : 99 ans

L'adresse pour le siège social : Dkhilet Toujane 6055

Date et lieu de dépôt du contrat de constitution de l'assemblée électorale : 17/02/2025 au Tribunal de Gabès Numéro 09.

Convocation Annoncée pour l'assemblée générale : Samedi 15/3/2025 à dix heures du matin à Dkhilet Toujane 6055.

Monsieur Sami Mhalhali CIN N°05913887

Monsieur Ali Ayadi CIN N°07312392

Monsieur Farid Ben Aoun CIN N°05914315

Monsieur Ahmed Chhidi CIN N°03204042

Monsieur Mabrouk Tarhouni CIN N°05913624.

2025R00500SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "el mahdi huile olive" a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n' 8217/5 en date 23 mai 2024 et complétée en date du 24 juin 2024 en vu d'obtenir une autorisation

d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie, situé à la localité hechria délégation hechria du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation hechria et la commune de Sidi Bouzid.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué sidi Ali ben Oun ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune Sidi Ali ben Oun dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société «huilerie borj almokhtar» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n° 9757/5 en date du 24 juin 2024 et complétée pour changement du gérant «Amani koudmi au lieu de Rafik boukari» en date du 5 août 2024 en vu d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie, situé à la localité errabta délégation Sidi Ali Ben Oun du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation Sidi Ali Ben Oun et la commune de Sidi Ali Ben Oun.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité

éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué de Sidi Ali Ben Oun ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune Sidi Ali Ben Oun dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Monsieur Habib Ben Wanes Elhani titulaire de la carte d'identité nationale n°04053986 délivrée en Tunisie le 6 décembre 2016 demeurant à la rue Hannibal Zéramdin Monastir annonce la perte du Titre de Propriété original sous le n°7587/03 en date du 25 Mai 2005 objet de Titre Foncier n°43242 Monastir selon un certificat de perte délivré par le chef du centre de la Sécurité Nationale Zéramdine sud sous le n°52 le 19 Février 2025 si quelqu'un le trouve, appelez le n°22950787.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 26 Février 2025.

2025S00248DIVD2

Avis

Boukhdhir Hayet annonce qu'elle possède 28 oliviers sise à la route Gremda Km 25 et 27 oliviers sise à la route Gremda Km 30 et un terrain d'une superficie de 15300 m² sise à la route Gremda Km 21 et la moitié d'un terrain d'une superficie de 1210 m² contenant une maison sise à la route Gremda Km 11 et une boutique sise à la route Gremda Km 11 son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

TVA 501933B/A/P/000

GSM 98239354

2025X00293DIVD2

Avis

SOCIETE GENERAL ROULEMENT annonce qu'elle possède un terrain de surface 1466m² à la route de Tunis km9 effectué par l'acte d'achat qui était fait le 29/3/2016 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00294DIVD2

Avis

Hamouda Selma annonce qu'elle possède un terrain de surface 106.58m² à la route de Gremda km2 effectué par l'acte d'achat qui était fait le 1/7/2021 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00295DIVD2

Avis

Krichen Belhassen annonce qu'il possède des parts d'un local de surface 20.20m² à la route de Tunis km8.5 effectué par l'acte d'achat qui était fait le 24/10/2009 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00296DIVD2

Avis

Salma bent Ennafti Elbardaa annonce au public qu'elle possède le lot numéro 6 du plan d'une superficie de 1485 mètres carrés situé du sud son frère Ibrahim et à l'est sa sœur Aicha du nord impasse et à l'ouest Hoda Bardaa située sur la route de Gabès mile 27 au lieu dit connu sous le nom de Hanshir Al Qutayfa Al-Shafar et son acte de propriété est disparu et elle veut extraire une deuxième copie de propriété et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2025X00297DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Marzouk entant que propriétaire porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété (contrat de vente daté du 13 mai 1973 et rédigé par les notaires

à Sfax Ahmed Jamoussi et Abdel Rahmen Eleuch des 21 parts indivises de parcelle de terrain qui est d'une superficie de 1120 m², sise à la route de Teniour km 5 Sfax, par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de Maître Notaire Abdelmajid Ben Hamden Feki sis au 37 rue des Notaires Médina Arabe 3001 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T est considérée nulle et non avenue.

2025X00301DIVD2

Avis

Monsieur Naceur Grioui en tant que propriétaire porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété (contrat de vente daté du 7 février 1998 et rédigé par les notaires à Sfax Abdelaziz Bouattour et Mohsen Kamoun) de parcelle de terrain qui est d'une superficie de 249.75 m², sise à la route de Gabès km 6 "massrab ben Saiida" Sfax, par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de Maître Notaire Abdelmajid Ben Hamden Feki sis au 37 rue des Notaires Médina Arabe 3001 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T est considérée nulle et non avenue.

2025X00302DIVD2